



## CHECK LIST

CHECK-LIST / CONSTITUTION + / SARL /SURAL  
INTERLOCUTEUR UNIQUE

Code : C15

Version : 04

PAGE : 1 sur 2

- **02** certificats de réservation de la raison sociale délivré par le Centre National du Registre des Entreprises (l'originale +une copie **simple**)<sup>1</sup>
- **05** copies de l'attestation de dépôt de déclaration du projet d'investissement portant la mention « destinée à la Recette des Finances ».
- **10** exemplaires en original des statuts de la société<sup>2</sup>.
- **04** copies du rapport du commissaire aux apports en cas d'apport en nature au capital. Si la valeur de chaque apport ne dépasse pas la somme de **trois mille dinars**, les associés peuvent décider, à la majorité des voix, de ne pas recourir à un commissaire aux apports.
- **04** Exemple(s) du PV de nomination du/ou des gérants au cas où les statuts ne le précisent pas.
- **04** copies de la pièce d'identité du représentant légal de la société<sup>3</sup>.
- **02** copies de la pièce d'identité de chaque associé<sup>4</sup>
- **02** copies de la pièce justificative du siège social<sup>5</sup>
- **02** copies conformes de l'attestation bancaire précisant le nom de la société et son capital social en dinar tunisien<sup>6</sup>.
- **03** copies légalisées de la procuration / Mandat au cas où le déposant est autre que le représentant légal de la société ainsi que **03** copies de sa pièce d'identité
- **05** copies de l'approbation des services concernés pour le cas des projets soumis à autorisation préalable, cahiers de charges ou agréments.
- **05** copies de l'inscription au conseil de l'ordre de la profession pour les métiers soumis à l'inscription à un conseil de l'ordre.
- **03** copies de la carte de commerçant dans le cas où le taux de participation étrangère dépasse 49% du capital de la société **commerciale** ou dans le cas d'un gérant étranger.
- **03** copies de la carte de séjour des associés étrangers pour le cas d'une société commerciale.
- **01** Extrait de naissance<sup>7</sup>
- **01** formulaire de la déclaration du bénéficiaire effectif (\*).
- **01** imprimé de demande d'immatriculation au Registre National des Entreprises (\*)<sup>8</sup>
- **01** formulaire d'adhésion à la CNSS (RNS) (\*)
- **01** formulaire d'adhésion à la CNSS (Salariés) (\*)
- **01** formulaire de déclaration d'établissement (Inspection de travail) (\*)

<sup>1</sup> Ce certificat est délivré en ligne. Il faut remplir le formulaire disponible sur « <https://www.registre-commerce.tn/search/StaticPage.do?page=reserverDenomination> » et l'envoyer par mail à [contact@registre-entreprises.tn](mailto:contact@registre-entreprises.tn)

<sup>2</sup> Signés par les associés et par le gérant dans le cas où ce dernier n'est pas associé

<sup>3</sup> CIN pour les Tunisiens/Passeport ou carte séjour pour les étrangers.

<sup>4</sup> CIN pour les Tunisiens/Passeport ou carte séjour pour les étrangers.

<sup>5</sup> Contrat de location ou attestation de domiciliation, accompagnées du contrat de location de la société domiciliaire ou du titre de propriété ou du contrat d'achat.

- Le contrat doit être légalisé/ en cas de fonds de commerce il doit être enregistré ;
- Le contrat ne doit pas porter une mention interdisant la domiciliation ou autre exploitation ;
- Les adresses mentionnées sur les documents présentés doivent être conformes sinon un certificat de conformité d'adresse délivré par la municipalité territorialement compétente est exigé ;
- La signature de l'attestation de domiciliation délivrée par une personne physique doit être légalisée

L'identifiant fiscal doit figurer sur l'attestation de domiciliation délivrée par une personne morale (cachet et signature exigés). La légalisation n'étant pas exigée.

<sup>6</sup> Un RIB composé de 20 chiffres doit obligatoirement figurer dans l'attestation)

<sup>7</sup> Seulement en cas d'immatriculation au CNSS

(\*) Disponible sur le site de l'APII : <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/doc.asp?mcat=4&mrub=155>

<sup>8</sup> Dûment remplis (obligatoirement en arabe et en français).



APII

## CHECK LIST

CHECK-LIST / CONSTITUTION + / SARL /SURAL  
INTERLOCUTEUR UNIQUE

Code : C15

Version : 04

PAGE : 2 sur 2

<b>Total à payer lors du dépôt du dossier (en espèces)</b>	<i>Société non totalement exportatrice (NTE)</i>	<b>253 DT</b>
	<i>Société totalement exportatrice</i>	<b>103DT</b>
<b>Détails des frais à payer</b>		
<b>Bureau</b>	<b>Montant</b>	
Enregistrement à la Recette des finances	<b>150 DT (seulement pour les sociétés NTE)</b>	
Immatriculation au Registre National des Entreprises	<b>50 DT</b>	
04 Extraits du registre National des Entreprises	<b>10 DT/par extrait</b>	
Cachet de la société	<b>13 DT</b>	

**NB :**

- Ces frais ne comprennent pas le montant d'enregistrement du PV de nomination du gérant et du rapport du commissaire aux apports.
- Les imprimés sont fournis à l'accueil de l'espace Interlocuteur Unique.
- L'activité mentionnée dans le statut doit être obligatoirement conforme à celle inscrite dans l'attestation de dépôt de déclaration.

**Date de la mise à jour (version 04) : 15/03/2019**